

Associations, Environnement : Assemblée de la Prud'homie des pêcheurs pour la saison à venir

Une réunion rassemblant les patrons pêcheurs de la prud'homie de Palavas s'est tenue mardi 20 juin en présence de la profession.

Publié le 21/06/2023 – Mis à jour le 25/06/2024



Deux sujets majeurs étaient à l'ordre du jour :

- Eva, la stagiaire en droit juridique maritime a présenté l'avancée de son travail sur les règlements de la prud'homie. Ces derniers manquent de précision même s'ils se basent sur la pratique d'anciens pêcheurs.
- Baptiste Canville (prud'homme majeur de Palavas-les-Flots) souligne le fait que le manque d'écrits peut poser problème notamment pour les cadastres de pêche.

• Cette assemblée a été marquée par le fameux tirage de postes de l'année secteur étang. Souvent redouté comme l'a souligné M. le Maire, il détermine la zone attribuée aux pêcheurs en étang pour une période allant du 1er juillet au 31 janvier.

Ce tirage au sort est déterminant car les 11 zones du secteur sud n'ont par exemple pas la même répercussion financière sur la vie du pêcheur. Certaines zones sont luxuriantes d'autres moins.

Enfin, la réunion s'est terminée sur une note joyeuse avec la présentation du programme de la Fête de la mer, des Pêcheurs et de la Saint-Pierre.

Nous souhaitons à toute la profession une année d'abondance dans le respect des quotas bien entendu.



Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00